

NON AU DEMANTELEMENT-ECLATEMENT-DEMEMBREMENT DE L'INIST EN 3-4-5 UNITES MAINTIEN DE L'INIST EN UNITE PROPRE DE SERVICE DU CNRS NON A LA Mailodist (Maison Lorraine de l'IST)

Il n'y a pas de fatalité.

Le mardi 22 mars, le Directeur Général du CNRS, déclarait aux organisations syndicales que rien n'était encore décidé et qu'il y avait plusieurs pistes.

Sur le site de l'Inist, on peut lire que

« *L'Inist s'appuie sur l'une des plus importantes collections de publications scientifiques d'Europe pour proposer toute une gamme de services de recherche d'information :*

- ▶ *fourniture de documents,*
- ▶ *catalogue électronique du fonds documentaire,*
- ▶ *bases de données bibliographiques,*
- ▶ *portails d'information permettant l'accès mutualisé à des ressources numériques.*

L'Inist c'est aussi :

- ▶ *une expertise dans le domaine de l'édition numérique scientifique,*
- ▶ *des sites consacrés aux questions d'actualités scientifiques,*
- ▶ *des solutions pour la veille documentaire et scientifique,*
- ▶ *des formations adaptées aux besoins des professionnels de l'information. »*

C'est pourquoi, l'INIST est une **unité propre du CNRS**, et **non une Maison Lorraine de l'IST**, afin de pouvoir mener sa mission de service public au niveau national, malgré la suppression de certaines de ses missions initiales l'ayant affaibli. Si les outils, les métiers de l'IST changent, ceci ne doit pas être le prétexte de faire exploser l'INIST en plusieurs UMS avec de multiples tutelles distinctes. **Ce serait accepter que le CNRS abandonne l'IST comme une de ses missions nationales.**

Après les groupes de travail, après la fiche SWOT pour lesquels la direction a demandé au personnel de s'investir, **celui-ci estimant que la réflexion se faisait dans le cadre du maintien de l'INIST comme unité propre de service du CNRS**, voici que la conclusion serait l'éclatement-démembrement de l'INIST :

INACCEPTABLE !

La section SNCS(FSU) de Nancy estime que l'éclatement en 3-4-5 unités mixtes de service (UMS) est inacceptable pour les raisons suivantes :

- Le fait que l'un des partenaires devrait être l'**Université de Lorraine, qui n'a pas de mission nationale comparable au CNRS** en raison même de l'autonomie renforcée des universités via la LRU et le rôle croissant des collectivités territoriales (Grand-Nancy, Conseil Général 54, Région Lorraine, Ville de Metz, Ville de Nancy, La Communauté Urbaine de Nancy,..) qui déclarent vouloir exercer une compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche (Pacte Territorial). De même, la coopération avec les autres partenaires de l'IST en France n'est pas contradictoire avec le statut d'**UPS maintenant l'unité de ses composantes au sein d'une même structure**.
- L'éclatement en 3-4-5 UMS ayant une forte autonomie ne peut qu'aboutir à un très mauvais fonctionnement : si cette autonomie est basée sur la base des contrats quinquennaux avec les contraintes de politiques régionales et celles des autres partenaires et un contrat national entre chaque unité et le CNRS un fonctionnement harmonieux ne pourra pas être assuré. D'ailleurs, les termes « *Pilotage stratégique de la DIST, synergie au sein de la DIST* » témoignent bien que les rédacteurs sont conscients des dysfonctionnements à venir. Alors pourquoi éclater ?
- D'autre part, **être à 60 environ par unité (300/5) au lieu de 300, n'aurait pas le même poids dans les arbitrages** et pourrait faciliter ultérieurement des liquidations ultérieures.
- Cet éclatement en 5 UMS va disloquer l'Information Scientifique et Technique pour la transformer en unités de service réduites sur un rôle uniquement de prestataire de service.
- La direction du CNRS parle de « visibilité » en poussant fortement les unités à fusionner et pour l'INIST elle voudrait éclater une UPS en plusieurs UMS regroupée dans une **Maison Lorraine de l'IST !**

Et pour les personnels ?

La RGPP déjà appliquée à d'autres secteurs de la fonction publique a abouti à des suppressions-mutations forcées (exemple l'INRA). L'expérience est là. Qui pourrait oser dire le contraire ? Qui pourrait croire ou tenter de faire croire qu'il pourrait en être autrement ? **Malgré ce qu'en dit la direction, l'éclatement de l'INIST en plusieurs unités regroupant d'autres partenaires institutionnels n'est-elle pas l'outil « approprié » pour mettre en œuvre la RGPP ?**

La direction se veut rassurante mais....

- **Les départs par Noémie sont loin d'avoir été remplacés**, affaiblissant le potentiel de l'INIST au cours des années,....
- **Le non-renouvellement de tous les CDD actuels** qui avaient été créés initialement pour faire face à des emplois nécessaires non ouverts au concours externe par suite des contraintes budgétaires,....
- **Les nombreux départs par Noémie en 2011 probablement non tous remplacés** le seront-ils dans le contexte de la RGPP marqué par l'éclatement en plusieurs unités pour lesquels il sera facile d'estimer que les profils des agents partis ne seront plus nécessaires dans les UMS ?
- **Les blocages de carrières, dysfonctionnements au niveau des salaires des CDI, les demandes d'augmentation de quotité de travail** pour certains non obtenues malgré les demandes laissent-ils présager une amélioration de leur situation dans cet éclatement ? Quelle garantie auront les CDI d'être repris lors du renouvellement de leurs UMS ... si celles-ci le sont ?
- **L'avenir d'INIST-diffusion semble condamné à assez brève échéance** : alors que le renouvellement des 3 CDD serait « impossible », les 33 personnels d'INIST-Diffusion seraient intégrés au CNRS ... ????

Il est donc nécessaire de stopper cette offensive pour obtenir un fonctionnement de l'INIST à la fois en tant qu'unité de propre de service du CNRS pour le service public de la recherche et pour les personnels. Le SNCS(FSU) estime qu'il faut redonner à l'INIST tous ses moyens et missions en coopération avec les autres acteurs de l'IST.

Le préalable à toute évolution des missions est le maintien de l'unité de l'INIST en tant qu'unité propre du CNRS.

La Direction du CNRS (S. Bauin, J. Bertrand, F. André) martèle auprès du personnel que « la cible » de cette restructuration-éclatement-démembrement, serait inéluctable en imposant un calendrier très serré.

Nombreux sont les personnels inquiets à juste titre étant donné le contexte général, le peu d'informations disponibles et l'utilisation des réflexions demandées au personnel qui a été faite par la direction pour « justifier » un éclatement-démembrement et perte du statut d'UPS du CNRS,.

Cette remise en cause brutale de l'Inist en période de remise en cause générale du service public par le gouvernement ne peut être interprétée que comme un nouvel abandon par le CNRS de cette mission au service de la recherche nationale.

Ce démantèlement-démembrement est injustifié.

Il n'y a pas de fatalité puisque le Directeur Général dit qu'il y a plusieurs pistes. La seule piste acceptable est le maintien de l'INIST comme unité propre du CNRS.

Le Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (FSU) ne peut accepter cette nouvelle casse du CNRS qu'on veut imposer au personnel de l'INIST comme en fait à tous les personnels du CNRS, sans qu'aucune information n'ait été fournie dans les instances du CNRS que ce soit au niveau local ou au niveau national !

La section du SNCS(FSU) de Nancy se prononce :

- **Pour le retrait de ce projet d'éclatement de l'INIST en plusieurs UMS ;**
- **Pour le maintien de l'INIST comme unité propre de service du CNRS, comme préalable à toute discussion avec les personnels de l'évolution de ses missions ;**
- **Le renouvellement de tous les postes de CDD ;**
- **La satisfaction des revendications des CDI ;**
- **Le maintien de tous les postes d'INIST-Diffusion au sein du CNRS.**

La section du SNCS(FSU) de Nancy estime que l'unité sur les revendications claires et précises est à même de stopper cette offensive de la direction du CNRS.